

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 août 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 18 août à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 9 août 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de voix pour : 4
Nombre de voix contre : 9
Nombre d'abstentions : 0

Présents : Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Jean-Louis SERRES, Marie-Paule ROGOU

Absents excusés/pouvoirs : Jacqueline PUGET pouvoir à Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE pouvoir à Alexandra BUTEL, Amélie MARRIQ pouvoir à Marie-Paule ROGOU, Cécile LAPEYRE pouvoir à Fabien SERRES

Secrétaire de séance : Alain LAURENS

**Objet : Demandes de subventions – Etude d'opportunité et de faisabilité pour
requalification de la base de loisirs de La Joue du Loup**

En avril 2022, la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy a déposé une candidature dans le cadre du "Contrat Stations 2030" porté par la Région PACA.

Une stratégie d'anticipation territoriale à l'horizon 2050 accompagnée d'un plan d'action pour la période 2022/2027 a ainsi été définie à l'échelle de la CCBD et à l'échelle du territoire du Dévoluy.

Lors de l'audition au "Contrat Station 2030" la phase d'étude du projet de requalification de la base de loisirs de La Joue du Loup a été priorisée pour 2022. C'est dans ce cadre que la commune a décidé de présenter un dossier de demande de subvention concernant la phase d'étude préalable à la requalification de la base de loisirs de La Joue du Loup auprès de La Région.

Afin de :

- Moderniser le site pour le rendre plus agréable, fonctionnel et accueillant, en assurant une remise à niveau des infrastructures.
- Exploiter au mieux la topographie du site, optimiser et mettre à niveau les infrastructures existantes.
- Développer des activités ludiques et innovantes.

La Majorité du Conseil Municipal dénonce un manque d'information et un dossier non complet

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **REFUSE** la proposition
- ✓ **REFUSE** le plan de financement tel quel :
 - Coût total prévisionnel de l'étude : 25 000€ HT
 - Région : 10 000€ HT soit 40%
 - Autofinancement : 15 000€ HT soit 60%
- ✓ **DEMANDE** un estimatif précis

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 22/08/2022
Publié le : 22/08/2022
Affiché le : 22/08/2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Marie Paule ROGOU

